



Les drapeaux français et européens

Le drapeau tricolore :

Il a vu le jour sous la Révolution. Le blanc était la couleur du Roi. Le bleu et le rouge les couleurs de la ville de Paris. Le drapeau de la France, drapeau tricolore bleu, blanc, rouge, également appelé « drapeau ou pavillon tricolore », est l'emblème national de la République Française. Utilisé depuis presque deux siècles, il est mentionné dans l'article 2 de la Constitution française.

Ce drapeau de proportions "2:3" est composé de trois bandes verticales de largeur égale.

Il date de 1794 - dessiné par Jacques-Louis David (1748-1825) à la demande de la Convention - mais ses origines sont plus anciennes et remontent aux trois couleurs de la liberté (14 juillet 1789), identiques aux trois couleurs utilisées par les différents pavillons français d'Ancien Régime. Le drapeau tricolore est le pavillon officiel de la France depuis 1794, et le drapeau officiel des armées depuis 1812, à l'exception des périodes de Restauration 1814-1815 et 1815-1830.

Ce sont les constitutions de 1946 et 1958 qui ont fait du drapeau tricolore l'emblème de la République Française.

Le drapeau européen :

L'histoire du drapeau remonte à 1955, époque à laquelle le Conseil de l'Europe, qui défend les droits de l'homme et promeut la culture européenne, en fait son emblème. Le 9 décembre 1955, le Comité des ministres de l'Organisation adopte la bannière étoilée qui sera inaugurée solennellement le 13 décembre de la même année à Paris.

Il encouragera par la suite les nouvelles institutions européennes à l'adopter à leur tour.

En 1983, le Parlement européen décide que le drapeau des Communautés sera celui du Conseil de l'Europe. En 1985, les chefs d'État et de gouvernement des États membres font du drapeau l'emblème officiel des Communautés européennes (qui deviendront l'Union européenne).

Le drapeau européen s'est, depuis, imposé comme le symbole d'un projet politique commun, qui unit tous les Européens au-delà de leurs diversités.

L'hymne européen :

La mélodie symbolisant l'Union européenne est celle de la Neuvième symphonie composée en 1823 par Ludwig van Beethoven, qui a mis en musique l'« Ode à la joie », poème écrit en 1785 par Friedrich von Schiller.

L'hymne symbolise non seulement l'Union européenne, mais aussi l'Europe au sens large. Le poème l'« Ode à la joie » exprime l'idéal de fraternité que Schiller avait pour la race humaine, vision partagée par Beethoven.

En 1972, le Conseil de l'Europe fait du thème musical de l'« Ode à la joie » de Beethoven son hymne. En 1985, les chefs d'État et de gouvernement des États membres l'adoptent comme hymne officiel de l'Union européenne. Cet hymne sans paroles évoque, grâce au langage universel de la musique, les idéaux de liberté, de paix et de solidarité incarnés par l'Europe.

L'hymne européen n'est pas destiné à remplacer les hymnes nationaux des pays de l'Union européenne mais à célébrer les valeurs qu'ils partagent. L'hymne est joué lors des cérémonies officielles auxquelles participe l'Union européenne et, d'une manière générale, à l'occasion de tous les événements à caractère européen.